

Dans un souci de simplification, la procédure d'admission en filière générale aux lycées Henri IV et Louis-le-Grand a été revue pour la rentrée 2020. Désormais, toutes les familles souhaitant candidater pour une entrée en seconde, première ou terminale générales aux lycées Henri IV ou Louis-le-Grand déposeront leur dossier de candidature en ligne sur le site H4LLG. Le dossier sera ensuite étudié dans l'établissement souhaité.

Aucun dossier de candidature ne doit être envoyé au Rectorat de Paris.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature sur le site H4LLG a été fixée :

- au **vendredi 10 avril 2020** pour le niveau 2nde
- au **vendredi 12 juin 2020** pour les niveaux 1^{ère} et terminale

Aucun dossier hors délai ou incomplet ne sera examiné.

ELEVES DOMICILIES A PARIS :

Pour l'admission en classe de Seconde, les collèges des élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat parisiens doivent saisir les vœux d'affectation Henri IV – Louis-le-Grand dans le logiciel AFFELNET-Paris **avant le 22 mai 2020**. Il est rappelé que les vœux portant sur des cursus à recrutement particulier doivent impérativement figurer en tête de liste, faute de quoi ils ne pourront être pris en compte pour l'affectation. De plus, les vœux Henri IV-Louis-le-Grand doivent impérativement être hiérarchisés dans AFFELNET-Paris **dans le même ordre** que sur le site H4LLG.

Les familles qui emménagent à Paris, doivent formuler des vœux pour Henri IV – Louis-le-Grand ainsi que des vœux de seconde générale et technologique dans les établissements de leur zone géographique. Ces vœux seront saisis par leurs établissements d'origines dans le logiciel AFFELNET-Paris. Les familles doivent également faire parvenir à la Division de la vie de l'élève du Rectorat de Paris, **avant le 10 juin 2020**, un dossier constitué :

- du récapitulatif de saisie des vœux,
- de deux justificatifs de domicile au nom du représentant légal de l'élève,
- de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.

Pour l'admission en classe de Première ou de Terminale :

Le dépôt du dossier de candidature dématérialisé sur le site H4LLG suffit pour les élèves déjà scolarisés dans un lycée public parisien.

Pour les élèves qui emménagent à Paris, les familles doivent également faire parvenir à la Division de la Vie de l'élève, **avant le 26 juin 2020**, un dossier constitué :

- de la fiche de candidature en classe de première générale,
- des trois bulletins scolaires 2019-2020,
- de la fiche dialogue de la classe de seconde pour les élèves sollicitant une admission en classe de première,
- de deux justificatifs de domicile au nom du représentant légal de l'élève,
- de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.

ELEVES NON DOMICILIES A PARIS :

Pour l'admission en classe de Seconde, les collèges des élèves non scolarisés à Paris doivent saisir les vœux d'affectation Henri IV – Louis-le-Grand dans le logiciel AFFELNET-Paris **avant le 22 mai 2020**.

Il est rappelé que les vœux portant sur des cursus à recrutement particulier doivent impérativement figurer en tête de liste, faute de quoi ils ne pourront être pris en compte pour l'affectation.

De plus, les vœux Henri IV-Louis-le-Grand doivent impérativement être hiérarchisés dans AFFELNET-Paris **dans le même ordre** que sur le site H4LLG.

Les familles devront formuler par anticipation, au cas où la candidature Henri IV – Louis-le-Grand serait refusée, une demande d'affectation dans un lycée de secteur selon la procédure prévue dans leur académie de résidence.

Pour l'admission en classe de Première ou de Terminale :

Le dépôt du dossier de candidature dématérialisé sur le site H4LLG suffit. Aucune autre formalité n'est nécessaire.

L'admission aux lycées Henri IV et Louis-le-Grand est soumise pour examen à une commission académique d'affectation présidée par Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur.

A partir du 30 juin 2020, les familles pourront consulter le résultat de l'affectation pour la classe de seconde et **à partir du 10 juillet 2020** pour les classes de première et terminale, sur le site internet académique : www.ac-paris.fr